

9 octobre 2025

**Hydro Québec, Hydro-Québec ou HYDRO QUEBEC**

À tous les **Agents et Employés** qui doivent être avisés en lien avec leurs statuts et leurs responsabilités individuelles,

**Présidente-directrice générale,**

**Autres membres du conseil d'administration,**

**Ministres et autres dignitaires,**

Bonjour à vous tous,

D'abord un petit rappel historique. Que nous apprend l'infiltration dans les années 1990 des plus hautes sphères d'**« Hydro Québec »** par l'**« Ordre du Temple Solaire »** et de son culte de l'étoile Sirius?

Que c'est mathématiquement possible que des organisations dont la majorité des gens n'avait jamais entendu parler jusqu'alors puissent infiltrer nos gouvernements et nos institutions publiques. À ce titre, la **« Franc-Maçonnerie »** en est un autre exemple qui fait actuellement la manchette partout sur la planète. Dès lors, il suffit d'un pas pour imaginer la possible influence des idées et des valeurs de ces **« Sociétés Secrètes »** sur l'agenda de décisions qui sont subrepticement suggérées comme étant les nôtres.

Maintenant, je vous repose la question autrement; vous, comme **« Employé »** avec un **matricule**, est-ce que vous savez si vous agissez à titre d'**« homme »** ou de **« femme »** bien vivant ou bien à titre de **« Personne Morale Fictive »**, un genre de **« Vaisseau Commercial »** qui porte votre nom et à lequel on a octroyé au préalable un **« Numéro d'Assurance Sociale »** pour qu'il puisse travailler comme **« Citoyen Corporatif »** pour le compte de **« Sociétés Privées Étrangères »** nommées **« Compagnie Inc »** ou encore **« Gouvernement Inc »** et qui, dans ce dernier cas, vous fait personnaliser illégalement et illégitimement un **« Fonctionnaire Publique »** pour collecter indument des taxes? Et si cela est criminel, est-ce que vous êtes de ceux qui veulent le savoir ou bien vous êtes de ceux qui le savent déjà et le dissimulent? Votre façon d'agir en est la réponse.

C'est comme de demander si les policiers du Québec et du Canada sont obligés de devenir membre d'un syndicat d'**« Agents de Sécurité Privée »** pour pouvoir légalement sous licence personnaliser faussement des **« Officiers de la Paix Publique »**? Et si ce n'est pas le cas, de le dire publiquement sur papier ne devrait pas être un problème (voir <https://no-thingman.com/politique#gendarmes> ou <https://no-thingman.com/politique#reactionbpm>)?

Conséquemment, **vous disposez maintenant de 30 jours ouvrables en date de réception** de cette lettre pour y répondre adéquatement en vous identifiant correctement pour que je puisse vous envoyer une facture, voir le spécimen en annexe (p.5).

En effet, est-ce que je dois facturer **« Hydro Québec »** à l'adresse Case postale 6106 Succursale Centre-ville Montréal (Québec) H3C 3H6 ou bien à **« Hydro-Québec »** C.P. 11022, succ. Centre-ville Montréal (Québec) H3C 4V6 inscrit sur la dernière facture papier en ma possession datant du 10 juillet 2024 (également en annexe p.6 à 8)?

Et est-ce que ces deux noms désignent bien la même « **Personne Morale** » et parlons-nous bien ici de l'entreprise fondée par l'État Québécois en 1944 dont je n'ai pas réussi à retrouver l'adresse d'origine ou un numéro d'enregistrement du type NEQ, sauf pour celle fondée en l'an 2000 et nommée « **HYDRO QUÉBEC** » enregistrée dans le système Français **SIREN** sous le numéro **429 335 136** ayant pour adresse MONTREAL, 75 BD RENE LEVESQUE OUEST CANADA et qui n'a aucun employé mais qui produit bien de l'électricité (voir en annexe p.9 à 13).

Notez que cela s'accorde avec le « **Hydro-Québec** », Édifice Jean-Lesage, 75, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1A4 qui, profitant d'une interruption passagère de service chez « **Postes Canada** » (voir en annexe p.14 à 16) a envoyé un courriel à ses clients pour décider unilatéralement de ne plus leur transmettre de facturation papier, poussant vers l'identité numérique et ses problématiques associées permettant de masquer la fraude que je vous ai exposée (<https://no-thingman.com/politique#preuve>).

Et votre réponse va orienter mes actions à entreprendre en vue d'un remboursement avec compensation pour chaque québécois et québécoise nationaux, du fait de réaliser cette différence fondamentale entre un « **Gouvernement Légitime** » et un « **Gouvernement Inc** » qui serait une entreprise de services, disons comme « **La Compagnie de la Baie d'Hudson** »; et qui aurait eu la bonne idée de rebaptiser tous ses clients en « **Citoyens Canadian Tire** » afin de leur faire croire qu'ils sont de ce fait, devenus responsables de repayer la « **Dette Privée de la Compagnie** » maintenant appelée « **Dette Publique Canadian** » et ainsi obtenir leur accord tacite pour être taxés sous prétexte d'amélioration de leurs services, améliorant principalement ceux de leurs actionnaires. Est-ce que le mode opératoire est suffisamment clair pour vous maintenant?

Attendez, je vous le refais sous une autre forme pour être sûr que vous réalisiez l'extorsion crasse pratiquée ici. Imaginez avoir affaire à des gens mal intentionnés et bien organisés qui utilisent l'arnaque de réclamer les « **droits d'auteur** » sur le « **Nom** » du chien de leur voisin pour prétendre avoir des droits de propriété sur celui qui est réel, fait de chair et d'os. Ensuite, avec l'aide de la « **Patrouille Canine** » et des « **Juges et Avocats** » spécialisés dans la technicalité administrative des brevets du « **Barreau à la justice** », de le menacer de la saisie de son chien à moins que ce dernier accepte d'en payer la licence annuelle comme paiement d'une dette lui étant odieusement imposée... Ce qui revient à lui louer son propre chien sous prétexte d'avoir déposé les droits de propriété sur son nom commercial.

Attendez, attendez, je vous le refais autrement. Imaginez une « **Mafia inc** » qui envoie des « **Petits Voyous** » pour harceler régulièrement un « **propriétaire** » et son « **commerce** » pour ensuite lui envoyer ses « **Agents Officiels** » afin de lui proposer un abonnement mensuel fortement obligatoire en vue de sa protection pour que l'intimidation cesse?

Ce qui nous ramène à la question de base maintenant, suis-je cosmiquement et universellement cette réelle autorité politique qui a le droit et la capacité de vous facturer? Celle qui peut vous poser une question intelligente et en exiger la réponse? Celle qui peut exiger votre dissolution? Vérifions-le. Dès lors, contestez-vous publiquement mon affidavit du 17 octobre 2024 (<https://no-thingman.com/politique#affidavit>) et ma nature d'homme vivant avec ses prérogatives sur son nom et sur son autorité gouvernementale en lien avec l'héritage de ce monde? Oui ou non. Précisez.

Et vous, qu'est-ce qui établit votre droit ou votre autorité à me facturer? Êtes-vous le représentant d'une « **Entreprise Publique** »? Si oui, identifiez-moi spécifiquement et précisément par écrit cette entreprise, l'assemblée qui en a la charge, vos conditions d'engagement et montrez-moi le contrat qui lie ma « **personne** » à cette dernière; ceci étant non négociable.

Au passage, est-ce que pour vous, quelqu'un qui ment et qui forcent les gens à faire quelque chose qu'ils ne sont pas obligés de faire mérite une quelconque forme de respect et d'être maintenu dans des fonctions publiques? Oui ou non, précisez.

Car c'est exactement toute cette question que je voulais éclaircir de bonne foi avec vous à travers l'envoi de mon avis national et international du 12 avril (<https://no-thingman.com/politique#avisnational>) et de mon rappel du 29 juillet 2025 (<https://no-thingman.com/politique#kebec>) afin de valider objectivement si je fais erreur et si votre valorisation du contrat ou de l'abonnement « **Numéro de compte** » 299007 078437 est commercialement valide, légale et légitime.

Mais au lieu d'assumer vos responsabilités comme il se doit pour faire la lumière sur le sujet, vous avez eu la très mauvaise idée d'interrompre un service essentiel déjà crédité par un de vos employeurs et de lui montrer le contrôle inacceptable que vous pouviez avoir sur son existence; ce que je ne peux tolérer évidemment et vous allez tous pouvoir le mesurer sans exception.

En effet, le 20 août dernier, d'un simple clic à distance et sans m'avoir avisé au préalable par la poste, vous avez interrompu l'électricité à mon adresse physique tout autant qu'à celle qui la copie, soit le lieu de consommation 3-3625 rue Evelyn Verdun QC H4G 1P4; « **Numéro de client** » 100 726 992 nommé anciennement « **Éric Blackburn** ».

Et pour ne pas perdre ma bouffe dans le frigo et continuer à travailler à la révélation de ce monde contrôlé par des crapules, j'ai été contraint d'appeler « **Les Services à la clientèle** » pour faire rétablir le courant, également d'un simple clic à distance.

Et comme j'ai dit être un homme de parole au « **Matricule 199 075 705** » nommée « **Sonia** » et à sa superviseur « **Madame Leblanc** », j'ai fait la transaction de paiement minimal exigé pour cette facturation en litige (voir annexe p.17) tout en leur rappelant que cela avait été fait sous la contrainte et sans avoir répondu à la condition nécessaire pour régler la situation latente; me dire si vous faites affaire avec un homme vivant ou bien avec une « **Personnalité Juridique** » associée à une « **Fiducie Publique** », ce qui est pourtant simple.

Cependant, lorsque j'ai demandé d'envoyer la preuve de transaction et la balance restante par la poste à « **eric blackburn** », cela ne semblait plus leur poser de problème dans ce cas.

Sauf qu'encore une fois, comme vous êtes à même de le constater en annexe (p.18-19), votre lettre datée du 21 août n'est signée par aucun agent de « **Les Services à la clientèle** », leur adresse n'est pas la même que celle de 2024 et ils m'identifient à la fois comme une « **Madame** » et un « **Monsieur** »; ce qui est impossible je vous l'ai dit publiquement, je suis le fils bien vivant de ma mère et de mon père et cela doit se refléter dans mes « **renseignements personnels** ».

Remarquez que c'est un peu comme avec « **Desjardins Assurances** » qui eux aussi m'ont identifié à deux personnes différentes en même temps (<https://no-thingman.com/politique#fraude>), ce dont ils

devront répondre également puisque cela s'inscrit exactement dans la fraude que je vous ai décrite.

Maintenant, en vous adressant à « **eric blackburn** » par la poste en remplacement de « **Eric Blackburn** », je vous ai avisé que c'était seulement pour référer à l'homme vivant réel; est-ce bien le cas oui ou non?

Si oui, nous avons donc un différend à régler pour cause de fraude politique et commerciale et si non, idem.

Merci pour votre attention en la matière.

  
erick de la famille blackburn

--- ANNEXES ---

# Facture

**eric blackburn**

homme vivant, né et habitant sur les terres du Québec

3625, #3 rue Evelyn,  
Verdun (Québec), H4G 1P4  
(Juridiction du sol et de la terre)

N° 1

DATE : 20/08/2025

DATE D'EXPIRATION : aucune

À **Hydro Québec ou Hydro-Québec ou HYDRO QUÉBEC ?**

(Entreprise d'État non incorporée ou entreprise incorporée?  
juridiction?)

| REPRÉSENTANT      | POSTE                            | CONDITIONS DE PAIEMENT   | ÉCHÉANCE           |
|-------------------|----------------------------------|--|--------------------|
| Claudine Bouchard | Présidente - directrice générale | En espèces ou avec une devise adossée à l'or comme le « American Federation Dollar » | 30 jours ouvrables |

| QTÉ      | DESCRIPTION   | PRIX UNITAIRE  | TOTAL DE LA LIGNE |
|----------|---|----------------|-------------------|
| 1        | 20 août 2025 : Interruption de service sans préavis pour le numéro de client 100 726 992 nommé Éric Blackburn et lié au numéro de compte 299007 078437 - remboursement du paiement minimal exigé.   | 1 296,32 \$    | 1 296,32 \$       |
| 3 heures | Partie de jouissance de 8h00 le matin jusqu'à la fin de l'appel vers 11h11 rétablissant le courant.<br><br>(Mon taux horaire est ici calqué sur celui du Directeur Général et estimé à partir de son salaire annuel de 840 000 \$ en 2024 sans les bonus et en divisant par une semaine estimée de 35 heures de travail multipliés par 45 semaines au total.) | 533,33 \$      | 1 599,33 \$       |
| 1        | Infraction au droit d'auteur sur mon nom donné à la naissance en vue d'une personnalification pour fausse réclamation dans le commerce.   | 500 000,00 \$  | 500 000,00 \$     |
| 20 ans   | Fausse facturation : estimation des paiements à rembourser aux adresses de consommation utilisées par le passé pour un coût moyen annuel d'électricité ramené à 1000 \$.  | 1000 \$        | 20 000,00 \$      |
|          |   | Sous-total     | 522 895,65 \$     |
|          |   | 5% EN DOMMAGES | 26 144,77 \$      |
|          |   | TOTAL          | 549 040,42 \$     |

Établie par :  
Pour le compte de :  
Payé le :



Numéro de compte  
299007 078437

Numéro de client  
100 726 992

Page  
1 de 2

Eric Blackburn  
3-3625 rue Evelyn  
Verdun QC H4G 1P4

Date  
Le 10 juillet 2024



Les Services à la clientèle  
CP 176 SUCC YOUILLE  
Montréal QC H2P 2V4  
Téléphone : 1 888 385 7252  
Pannes et bris : 1 800 790 2424

## Avis de retard

En date du présent avis, vous n'avez toujours pas payé votre facture d'électricité. Si vous avez fait votre paiement depuis, nous vous en remercions et vous prions d'ignorer cet avis. Sinon, nous vous demandons de payer la somme indiquée à la ligne « Montant dû immédiatement ».

Sensibles au fait que vous pourriez éprouver des difficultés financières, nous vous offrons la possibilité de conclure une entente de paiement dans votre Espace client, sur notre site Web au [www.hydroquebec.com](http://www.hydroquebec.com). Cette entente d'environ 120 \$ par mois sur 9 mois, aux dates de versement de votre choix, comprendra le montant dû et une estimation de la consommation prévue pour toute la période visée. Si cette option ne vous convient pas, communiquez avec nous au **1 888 385-7252**.

Selon les informations figurant dans votre dossier, le non-paiement du montant dû entraîne la poursuite des procédures de recouvrement, qui peut mener à une interruption du service d'électricité ou au transfert de votre dossier aux Affaires juridiques. Il est aussi possible que vous ayez à fournir un dépôt de garantie. Nous tenons à vous rappeler que tout retard de paiement entraîne des frais d'administration.

Si la survie d'une personne à votre domicile dépend d'un appareil électrique (un respirateur, par exemple), il est de votre responsabilité de communiquer avec nous sans délai.

### Lieu de consommation

|                              |                        |
|------------------------------|------------------------|
| Adresse<br>3625 rue Evelyn 3 | Municipalité<br>Verdun |
|------------------------------|------------------------|



Renseignements importants au verso.  
Conserver cette partie pour vos dossiers.



Détacher cette partie et la retourner avec votre paiement.  
Cette facture peut être réglée dans les établissements financiers autorisés.

Ne pas agrafier. Merci.

Numéro de compte  
299007 078437

|                          |                         |
|--------------------------|-------------------------|
| Montant dû immédiatement | 279,89 \$               |
| Montant total à payer    | 279,89 \$               |
| Montant du paiement      | <input type="text"/> \$ |

001045



Éric Blackburn  
3-3625 rue Evelyn  
Verdun QC H4G 1P4

77299007078437000027989 299007078437 000027989 05 0

10000110060

08630281# 96



Numéro de compte  
299007 078437

Numéro de client  
100 726 992

Page  
2 de 2

Eric Blackburn  
3-3625 rue Evelyn  
Verdun QC H4G 1P4

Date  
Le 10 juillet 2024



Les Services à la clientèle  
CP 176 SUCC YOUVILLE  
Montréal QC H2P 2V4  
Téléphone : 1 888 385 7252  
Pannes et bris : 1 800 790 2424

## Avis de retard

### Etat de compte

| Description                  | Montant dû immédiatement | Montant non échu |
|------------------------------|--------------------------|------------------|
| Frais d'administration       | 2,64 \$                  |                  |
| Factures émises              | 275,04 \$                |                  |
| Frais divers                 | 2,21 \$                  |                  |
| <b>Sous-total</b>            | <b>279,89 \$</b>         | <b>0,00 \$</b>   |
| <b>Montant total à payer</b> |                          | <b>279,89 \$</b> |

## Renseignements

### Compte et abonnement (contrat) au service d'électricité

Le compte regroupe les données administratives et financières relatives à un ou à plusieurs abonnements (contrats) au service d'électricité. Chaque abonnement (contrat) se rapporte à un lieu de consommation et constitue l'entente verbale ou écrite que vous deviez conclure avec Hydro-Québec pour bénéficier du service d'électricité.

#### Délai de paiement

La date d'facturation est la date à laquelle votre facture d'électricité est émise. La facture est payable à la date indiquée dans sa partie inférieure. Hydro-Québec considère que votre facture est payée à la date à laquelle elle ou votre institution financière autorisée reçoit votre paiement.

Veuillez prévoir un délai suffisant pour le traitement.

#### Frais d'administration et frais pour paiement insuffisant

Si vous payez une partie de la totalité d'une facture après l'échéance, Hydro-Québec applique des frais d'administration au montant impayé. Ces frais sont calculés à partir de la date d'échéance, au taux en vigueur à cette date jusqu'à la réception de ce paiement. Hydro-Québec applique également des frais chaque fois qu'un paiement (pas insuffisant, pas régulier ou par paiement automatique) lui est envoyé par une institution financière.

#### Mode de versements égaux (MVE), Prélevement automatique (PA) et Facture Internet (FI)

Le MVE vous permet d'établir vos versements d'électricité sur plusieurs mois sans aucun frais. Votre mensualité est établie en fonction d'une estimation de votre consommation et est ajustée une fois l'an selon votre consommation réelle. Avec le PA, vous autorisez Hydro-Québec à prélever automatiquement le montant de votre facture sur votre compte bancaire. Le PA vous permet de recevoir votre facture par voie électronique.

Vous pouvez vous inscrire à l'un de ces services dans votre Espace client ou en consulter les modalités au [www.hydroquebec.com](http://www.hydroquebec.com).

#### Dépôt ou lettre de garantie de paiement

Hydro-Québec peut exiger un dépôt ou une lettre de garantie de paiement comme condition à la conclusion d'un nouvel abonnement (contrat) au service d'électricité, de même que pour tout abonnement (contrat) existant dans certaines circonstances. Le montant du dépôt exigible correspond à une estimation du montant facturé le plus élevé (puissance et énergie) pour 60 jours consécutifs.

#### Entente de paiement

Si vous ne pouvez pas payer votre facture dans le délai prévu, Hydro-Québec peut vous proposer, si vous en faites la demande, une entente qui vous permettra d'échelonner vos paiements. Pour plus d'information, visitez le [www.hydroquebec.com](http://www.hydroquebec.com) et adressez-vous aux services à la clientèle en composant le numéro de téléphone indiqué sur votre facture.

#### Interruption de service pour défaut de paiement

Hydro-Québec peut interrompre le service d'électricité si la facture n'est pas payée à l'échéance. Dans ce cas, un avis de retard, puis un avis d'interruption vont être envoyés avant l'interruption. Le service d'électricité peut être interrompu à tout endroit pour lequel le client est responsable de l'abrévement (l'entretien). Si la survie d'une personne à votre domicile dépend de l'utilisation d'un appareil électrique (un respirateur, par exemple), il est de votre responsabilité de communiquer avec Hydro-Québec sans délai.

### Accès au compteur

Vous devez permettre l'accès sécuritaire au compteur entre 8 h et 21 h tous les jours, sauf les dimanches et les jours fériés.

#### Déménagement

Si vous déménagez, vous devrez être responsable du paiement des factures d'électricité jusqu'à ce que vous ayez mis fin à votre abonnement (contrat) au service d'électricité. Il est donc important que vous informiez Hydro-Québec de la date确切 à laquelle vous souhaitez mettre fin à votre abonnement (contrat). Vous pouvez transmettre votre avis de changement d'adresse dans votre Espace client ([www.hydroquebec.com](http://www.hydroquebec.com)), par la poste ou par télécopie. Si votre abonnement (contrat) est à un tarif domestique, à un taux de puissance ou pour un service temporaire. Pour tout autre abonnement (contrat), vous devez en informer Hydro-Québec par écrit au moins 30 jours avant la date prévue du déménagement.

#### Tarification

Le tarif applicable à votre abonnement (contrat) au service d'électricité est indiqué sur votre facture. Déterminé en fonction de l'usage de l'électricité au fil de l'année, il convient en un tarif domestique pour la majorité des clients résidentiels. Pour plus d'information sur les tarifs, visitez le [www.hydroquebec.com](http://www.hydroquebec.com).

#### Frais d'accès au réseau

Le frais d'accès au réseau est un montant fixe à payer pour le service offert sans égard à la consommation. Ce montant est établi sur une base mensuelle ou quotidienne, selon le tarif applicable, ou prioritaire du nombre de jours de consommation compris dans la période de facturation.

#### Réglementation

Pour connaître la réglementation en vigueur, veuillez consulter les documents intitulés *Conditions de service et Tarifs d'électricité* au [www.hydroquebec.com](http://www.hydroquebec.com). Pour obtenir un exemplaire de ces documents, composez le 1 800 ENERGIE (1 800 363-7443).

#### Confidentialité des renseignements personnels

Conformément à la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRPO, chapitre A-2.1), seuls les personnes responsables de l'abonnement peuvent obtenir des renseignements personnels inscrits à leur dossier. Toutefois, avec leur consentement, un ou des tiers peuvent avoir accès à ces renseignements. Ils peuvent aussi agir en leur nom auprès d'Hydro-Québec s'ils ont été autorisés par priorisation à cet effet. Vous trouverez la marche à suivre pour obtenir un formulaire d'autorisation (consentement) du procédé au [www.hydroquebec.com/residentiel](http://www.hydroquebec.com/residentiel) ou au [www.hydroquebec.com/affaires](http://www.hydroquebec.com/affaires).



Pappers

 Entreprise, N° SIREN, Dirigeant, Mot-clé...

Mise à jour RNE : le 18/09/2025

Mise à jour INSEE : le 18/09/2025

## HYDRO QUEBEC

429 335 136 • Aucun établissement en activité

Adresse :

MONTRÉAL, 75 BD RENE LEVESQUE OUEST CANADA 

Activité :

Production d'électricité

Effectif :

0 salarié (donnée 2025)

Création :

10/01/2000 Suivre cette entreprise

## Informations juridiques de HYDRO QUEBEC



SIREN :

429 335 136 

SIRET (siège) :

429 335 136 00017 

Forme juridique :

Société étrangère non immatriculée au RCS

Numéro de TVA :

FR38429335136 

Inscription au RCS :

Non inscrit

Inscription au RNE :

INSCRIT  (le 10/01/2000)



## Activité de HYDRO QUEBEC

Code NAF ou APE :

40.1A (Production d'électricité)

Domaine d'activité :

Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau

Créez, pilotez, développez votre entreprise avec In Extenso

Découvrez notre offre



Publicité

[Devenir partenaire de Pappers](#) 1

## Etablissements de l'entreprise HYDRO QUEBEC



Établissement secondaire

Fermé

429 335 136 00017

Adresse : MONTREAL 75 BD RENE LEVESQUE OUEST CANADA

Date de création : 10/01/2000

18/09/2025 14:21

HYDRO QUEBEC (429335136) : Chiffre d'affaires, statuts, extrait d'immatriculation

Date de clôture : 25/12/2003

Pappers



Établissement secondaire  
Fermé

429 335 136 00025



Adresse : 8 RUE NICOLAS CHORIER 38000 GRENOBLE



[Voir sur la carte](#)

Date de création : 10/01/2000

Date de clôture : 25/12/2003

[Etablissements](#)

[Carte](#)

## Dirigeants et représentants de HYDRO QUEBEC

Information indisponible. Voir section annonces BODACC.

## Actionnaires et bénéficiaires effectifs de HYDRO QUEBEC

Aucun bénéficiaire n'est disponible pour cette entreprise.

## Documents juridiques de HYDRO QUEBEC

Aucun acte n'est disponible pour cette entreprise.



Ouvrez et tenez vos registres dématérialisés sur Pappers Services

## Comptes annuels de HYDRO QUEBEC

<https://www.pappers.fr/entreprise/hydro-quebec-429335136>

3/5

Aucun compte n'est disponible pour cette entreprise.

Pappers



## Annonces de HYDRO QUEBEC

Aucune annonce n'a été publiée pour cette entreprise.

## Cartographie de HYDRO QUEBEC

Aucune cartographie n'est disponible pour cette entreprise.

## Comment contacter HYDRO QUEBEC ?

Téléphone : Réservé aux utilisateurs connectés

Email : Réservé aux utilisateurs connectés

Site internet : Non disponible

Page Linkedin : Non disponible

Ressources

Presse

Classements 

Blog

Informations légales

Données personnelles

Mentions légales

Nous connaître

A propos

FAQ

Contact

Nos données sont constamment actualisées, entièrement gratuites et proviennent de l'INSEE, l'INPI et du BODACC.

Inscrivez-vous à la newsletter mensuelle :

E-mail



En vous inscrivant, vous acceptez la Politique générale de Protection des Données.

06/10/2025 14:17

Gmail - Interruption des services à Postes Canada



Heryck Blackburn <heryckblack@gmail.com>

## Interruption des services à Postes Canada

1 message

Hydro-Québec <hydroquebec@communication.hydroquebec.com>  
Répondre à : Hydro-Québec <vpcinfolettreresidentielle@hydroquebec.com>  
À : Éric Blackburn <heryckblack@gmail.com>

6 octobre 2025 à 12:02

Si vous avez de la difficulté à voir ce message, [consultez sa version Web](#) | [English version](#)



Avis | Clientèle résidentielle  
Le 6 octobre 2025

Bonjour,

Le conflit de travail à Postes Canada entraînera des retards de livraison de votre facture papier.

Pour vous éviter tout souci et vous assurer un accès en tout temps à votre compte et à vos factures, **nous vous inscrirons automatiquement à la Facture Internet. Désormais, vous ne recevrez plus de facture papier.**

1. Dans les prochains jours, vous recevrez un courriel vous informant que vos préférences de facturation ont été modifiées pour la Facture Internet. **Aucune action n'est requise de votre part.**
  
2. Si vous désirez vérifier le solde de votre facture ou la date d'échéance du paiement, vous pouvez obtenir ces renseignements en tout temps dans votre [Espace client](#).

### Avec la Facture Internet, vous recevez :

- Un courriel vous avisant que votre facture est prête, avec le montant et la date limite de paiement.
- Un courriel de rappel cinq jours avant la date limite de paiement de votre facture.

## Options de paiement

Trois options s'offrent à vous pour effectuer votre paiement :

**Paiement  
Internet →**

**Prélèvement  
automatique →**

### Institution financière

Vous pouvez faire votre paiement par l'entremise de votre institution financière (comptoir, guichet automatique ou en ligne). Assurez-vous d'avoir en main votre numéro de compte d'Hydro-Québec qui commence par « 299 ».

Meilleures salutations,  
Les Services à la clientèle

Note : En cas de difficulté, à la fin du conflit de travail à Postes Canada, vous pourrez modifier le mode de réception de vos factures dans votre [Espace client](#) sous l'onglet Facture > Facture Internet.



Hydro-Québec  
Édifice Jean-Lesage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

06/10/2025 14:17

Gmail - Interruption des services à Postes Canada

[Visitez notre site Web](#)

[Suivez-nous](#)



[Nous joindre](#) [Accéder à mon Espace client](#) [Mieux consommer](#)

Vous recevez cet avis parce que vous êtes un client ou une cliente d'Hydro-Québec.

<https://mail.google.com/mail/u/0/?ik=a57cd536d2&view=pt&search=all&permthid=thread-f:1845249005689053033&simpl=msg-f:1845249005689053033> 3/3

← Transactions



Août 2025

Frais fixes d'utilisation -3,95 \$ >

29 AOÛT

Paiement facture - -1 296,32 \$ >

AccèsD Internet /  
Électricité  
mensuel

20 AOÛT

Virement +2 000,00 \$ >

- AccèsD  
Internet /de  
0019809-ET1

20 AOÛT

Paiement facture - -363,06 \$ >

AccèsD Internet /  
Remises Visa  
Desjardins

20 AOÛT

Virement-rem -124,48 \$ >



Case postale 6105  
Succursale Centre-ville  
Montréal (Québec) H3C 3H6



002469  
eric blackburn  
3-3625 rue Evelyn  
Verdun QC H4G 1P4

Le



002469  
eric blackburn  
3-3625 rue Evelyn  
Verdun QC H4G 1P4

Le 21 août 2025



Numéro de client : 10XXXX992

**Objet : Mise à jour de vos renseignements personnels**

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous confirmer que des modifications ont été apportées à votre dossier le 20 août 2025.

**Si vous ou une personne autorisée n'êtes pas à l'origine de cette mise à jour ou si vous croyez avoir reçu cette lettre par erreur, veuillez communiquer avec nous dans les plus brefs délais au 1 888 385 7252.**

Nous vous remercions de votre attention et vous transmettons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Les Services à la clientèle  
CP 11003 SUCC D  
Montréal QC H3C 4T3

Téléphone : 1 888 385 7252  
Télécopieur : 1 888 448 6170



825-2409

P00002469/C00005767\_1.1\_8170\_SEL/